

Validation des acquis de l'expérience Fiche d'information

VAE pour le titre de scénariste professionnel

Le CEEA a mis en place une procédure de Validation des Acquis de l'Expérience ou VAE pour le *Titre de Scénariste Professionnel du Conservatoire Européen d'Ecriture Audiovisuelle*.

La VAE permet aux scénaristes qui le souhaitent de se présenter au titre délivré par le CEEA de niveau 1 (Master 2 ou Bac + 5) sans y avoir effectué le cursus de formation de 2 ans. Ce dispositif s'inscrit dans un cadre législatif relevant du code du travail et de l'éducation. Il est réservé aux titres inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), ce qui est le cas du titre du CEEA depuis octobre 2007.

Conditions d'activité en rapport avec le titre demandé

Pour être éligible à la VAE, vous devrez remplir les conditions suivantes :

- Suivant les dispositions légales, vous devez faire la preuve de votre expérience de scénariste sur au moins 3 ans au cours des 10 dernières années.
- Conformément aux critères établis pour l'obtention du titre par les étudiants suivant le cursus de 2 ans, le CEEA requiert comme preuve d'expérience 180 minutes de continuité dialoguée. Les conditions de recevabilité en termes de format sont les suivantes : formats acceptés de 90' à 13' (formats inférieurs à 13' acceptés sous conditions : 3 formats différents soumis dont au moins un 13').

La procédure à suivre

- Vous remplissez le « Livret 1 : étude de recevabilité » disponible sur www.ceeaa.edu et vous nous le renvoyez par courrier en 1 exemplaire accompagné des pièces justificatives.
- Si votre demande est déclarée recevable, vous recevrez avec la décision le « Livret 2 : présentation des acquis de l'expérience », que vous devrez remplir, signer, compléter des pièces justificatives et envoyer par courrier en 5 exemplaires, accompagné d'un chèque de 700 euros. Deux réunions d'information et de conseil seront organisées pour vous aider dans la rédaction du Livret 2.
- Après réception du Livret 2 complet, vous serez convoqué à un entretien avec le jury professionnel de soutenance.
- Le résultat de la procédure de VAE au terme de cette soutenance vous sera communiqué par courrier dans un délai de 10 jours. Il pourra s'agir d'une validation complète, d'une validation partielle, ou d'un refus.

Conseils relatifs au Livret 2

Le « **Livret 2 : présentation des acquis de l'expérience** » vous conduira à analyser votre parcours professionnel et vos pratiques d'écriture.

Ce questionnaire (à compléter informatiquement) doit vous guider pour :

- inventorer vos activités et expériences en rapport avec le métier de scénariste
- analyser votre pratique professionnelle à travers les compétences, capacités, savoirs, et aptitudes acquis au cours de votre expérience
- illustrer votre démarche par l'exemple concret d'une continuité dialoguée dont vous êtes l'auteur ou le co-auteur. Sa durée doit être comprise entre 90' et 13'. Nous vous conseillons de choisir le texte le plus illustratif de votre pratique professionnelle et celui qui se porte le mieux à une analyse détaillée. Ce texte servira de base d'évaluation de vos compétences d'écriture et de votre identité d'auteur.

A partir de toutes ces informations, réflexions, analyses et à la lecture de votre script, le jury évaluera vos acquis et les comparera aux requis du titre de Scénariste délivré par le Conservatoire Européen d'Ecriture Audiovisuelle, conformément à la saisine de la Commission Nationale des Certifications Professionnelles. Il est donc déterminant dans votre démarche de compléter ce livret avec le plus grand soin.

Planning prévisionnel 2009

- 10 septembre 2009 : date limite de réception du Livret 1
- 17 septembre 2009 : résultat de recevabilité
- 2 réunions d'information et de conseil : 28 septembre et 19 octobre 2009
- 2 novembre 2009 : date limite de réception du Livret 2
- 30 novembre 2009 : jury de soutenance

Sous réserve de modifications éventuelles.

Nous prévoyons 3 sessions de VAE par an en 2010.

Contact

Bureaux, adresse de correspondance et lieux des réunions :

CEEA
38 faubourg Saint Jacques
75014 Paris

Responsable VAE : Séverine Gautier

01 44 07 91 00

severine.gautier@ceea.edu